

# Rapport de performance 2016



## 1. Introduction

Ce rapport de performance est produit dans le cadre de la RPC 21 des SWISS GAAP RPC.

## 2. Légal et institutionnel

### 2.1. Nom et siège

Sous la dénomination « Addiction Jura », il est créé une fondation chargée de la prévention, la thérapie et la réduction des risques face aux conduites addictives. La Fondation est régie par les articles 80 et suivants du Code civil.

### 2.2. But de la Fondation

- L'information de la population en matière de dépendances
- La prévention des diverses formes de dépendances
- L'aide et le soutien aux personnes dépendantes
- L'accueil et le traitement des personnes dépendantes
- La réadaptation socio-professionnelles des personnes dépendantes
- La collaboration avec les institutions publiques et privées, dans le canton du Jura, dans le Jura bernois et à l'extérieur, travaillant dans le domaine des dépendances

### 2.3. Organe de la Fondation

Les organes de la Fondation sont :

- Le conseil de Fondation (de 7 à 10 membres, nommés par le Gouvernement pour 5 ans renouvelable)
  - o Hubert Godat, président
  - o Marie-Noëlle Willemin, vice-présidente
  - o Dr. Jean-Luc Baierlé, représentant de l'Etat
  - o Françoise Chaignat-Arnoux
  - o Magalie Gast, membre
  - o Noémie Pala, membre
  - o Pierre Broglin, membre
  - o Dr. François Héritier, membre
  - o Jeanine Gogniat, secrétaire
  - o Stéphane Bonvin, Directeur, avec voix consultative
- Le bureau de Fondation
  - o Hubert Godat, président
  - o Marie-Noëlle Willemin, vice-présidente
  - o Dr. Jean-Luc Baierlé, représentant de l'Etat
  - o Noémie Pala, membre
  - o Pierre Broglin, membre
  - o Jeanine Gogniat, secrétaire
  - o Stéphane Bonvin, Directeur, avec voix consultative
- Le directeur / la directrice
  - o Stéphane Bonvin
- L'organe de contrôle
  - o BDO S.A., Rte de Courgenay 38, 2900 Porrentruy

## 2.4. Autorité de surveillance

La Fondation est placée sous la surveillance des autorités cantonales en matière de fondations, d'action sociale et de police sanitaire.

Le Département de Justice de la République et Canton du Jura exerce la surveillance au sens de l'article 84 CC, ainsi que les compétences relatives à la modification de l'organisation et du but de la Fondation conformément aux articles 85 et 86 CC.

## 2.5. Collaborateurs au 31.12.2016

La dotation en personnel négociée avec dans le cadre du contrat de prestation est de 23,26 EPT répartis comme suit :

### 2.5.1. Collège de Direction

Stéphane Bonvin	Directeur de la Fondation à 100%
Miguel Lopez	Responsable de site de Clos-Henri à 100%
Jean-Christophe Dubail	Responsable du site de Delémont à 80 %
Christophe Chaignat	Responsable du site de Porrentruy à 80 %

### 2.5.2. Personnel Site Clos-Henri

Lopez Miguel	Responsable de site à 100 %
Sabine Hulmann	Secrétaire-comptable à 70 %
Laurence Jolidon	Secrétaire-comptable à 50 %
Hans-Jan Ackermann	Intervenant dans le domaine des addictions à 80 %
Laetitia Baume	Intervenante dans le domaine des addictions à 80 %
Mara Macchi	Intervenante dans le domaine des addictions à 65 %
Carine Benoit	Psychologue-psychothérapeute à 50 %
Josué Boesch	Intervenant dans le domaine des addictions à 80 %
Gregory Ansermet	Intervenant dans le domaine des addictions à 80 %
Nathalie Tultak	Intervenante dans le domaine des addictions à 70 %
*Berdouz Veya Ilham	Intervenante dans le domaine des addictions à 40 %
Jean-François Doriot	Maître socio-professionnel à 80 %
Jean-Nicolas Matthieu	Maître socio-professionnel à 80 %
Nelly Meyer	Cuisinière à 70 %
Monica Santos	Intendante / lingère d'institution à 30 %
Didier Charmillot	Veilleur animateur à 100 %
Marguerite Choong	Veilleuse animatrice à 60 %
Mireille Montavon	Veilleuse animatrice à 50 %
*Moïse Cafiso	Veilleur animateur à 100 %

### 2.5.3. Personnel Site ambulatoire Delémont

Jean-Christophe Dubail	Responsable de site à 80 %
Nathalie Maret	Secrétaire réceptionniste à 50 %

Paul D'Ans	Intervenant dans le domaine des addictions à 75 %
Géraldine Koller	Psychologue – psychothérapeute 50 %
Marion Simon	Intervenante dans le domaine des addictions à 80 %
Vanessa Buompane	Intervenante dans le domaine des addictions à 90 %
Frédéric Zannato	Intervenant dans le domaine des addictions à 80 %
*Luana Migy	Intervenante dans le domaine des addictions à 60 %
Verrillo Silvana	Auxiliaire de nettoyage à 16.65 %

#### **2.5.4. Personnel Site ambulatoire Porrentruy**

Christophe Chaignat	Responsable de site à 80 %
Delphine Lièvre	Secrétaire réceptionniste à 50 %
Cécile Blanloeil	Intervenante dans le domaine des addictions à 80 %
Michel Comment	Intervenant dans le domaine des addictions à 90 %
Maryline Diop	Intervenante dans le domaine des addictions à 65 %
Laurence Thomas	Intervenante dans le domaine des addictions à 80 %
René-Georges Zaslowsky	Intervenant dans le domaine des addictions à 55 %
Mervete Zeqiri	Auxiliaire de nettoyage à 13.5 %

\*Remplaçant-e-s

### **3. Description des prestations fournies**

Les prestations fournies par la Fondation sont décrites dans le contrat de prestation, titre 2, qui la lie avec la République et Canton du Jura pour l'année 2016.

#### **3.1. Secteur résidentiel**

- La mise en place d'une offre de thérapie élargie à toutes les options de traitement, dont l'objectif premier est l'intégration sociale (liée ou non à l'abstinence)
- La dispensation de soins médicaux et/ou psychothérapeutiques adaptés aux besoins des personnes dépendantes, suivant un traitement résidentiel et la distribution des traitements médicamenteux

#### **3.2. Secteur ambulatoire**

- L'information en matière de conduites addictives et une approche de la prévention élargie (promotion de la santé, dépistage précoce des problèmes)
- L'accueil et l'accompagnement psychosocial de personnes en situations de consommation abusive ou de dépendance aux substances psychoactives ou plus généralement de comportements addictifs
- Le conseil, le soutien et l'accompagnement des proches
- Les prestations en matière de réduction des risques comprenant un élargissement à la population dans son ensemble de façon à limiter les conséquences néfastes de la consommation de substances psychoactives
- La dispensation de soins médicaux et/ou psychothérapeutiques adaptés aux besoins des

personnes dépendantes et la distribution des traitements médicamenteux

### 3.3. Prestations communes aux deux secteurs

- Définir, mettre en œuvre et dynamiser des concepts de prise en charge thérapeutiques et d'accompagnement adaptés aux besoins de la clientèle et aux réalités socio-politiques.
- Collaborer et à entretenir des relations professionnelles constructives avec tous les partenaires impliqués dans le réseau de prise en charge socio-thérapeutique.
- Engager du personnel qualifié, compétent, et lui offrir des possibilités de formation (ponctuelles, complémentaires ou continues) en rapport avec la mission de l'institution et les profils professionnels requis par les concepts d'accompagnement et de prise en charge thérapeutique.
- Offrir au personnel un cadre et des conditions de travail agréables, respectant les lois et les directives cantonales en vigueur.
- Utiliser judicieusement les ressources financières à disposition par la pratique d'une gestion efficace et transparente, respectant les directives émanant du support juridique et des instances cantonales compétentes

## 4. Tableaux des indicateurs

### 4.1. Objectifs quantitatifs annuels

#### 4.1.1. Accompagnement psychosocial, conseil et aide aux personnes

- 200 heures annuelles de brefs conseils et informations
- 14'900 heures annuelles d'accompagnement psychosocial et de suivi spécialisé
- Suivi de 195 dossiers d'accompagnement psychosocial

#### 4.1.2. Prestations générales ayant pour objet de soutenir et promouvoir l'intégration des personnes en situation de consommation abusive, de dépendance aux substances psychoactives ou de comportement addictif

- 1'000 heures de soutien et de promotion de l'intégration des personnes handicapées

#### 4.1.3. Accompagnement résidentiel

- Au minimum 3'300 journées facturées, calculées sur 14 places

### 4.2. Objectifs qualitatifs annuels

- Respect des normes financières mises en place
- Pour le secteur résidentiel, un système d'assurance qualité doit être appliqué
- Le taux de personnel formé par rapport à l'ensemble du personnel du secteur éducatif et des soins doit respecter le plan stratégique cantonal soit, au minimum 50 %
- Un tableau de bord au 30 juin, 30 septembre et 31 décembre (formulaire transmis par SAS) est remis jusqu'au 20 des mois d'août, octobre et janvier mentionnant les indications suivantes :
  - Total des recettes

- Total des charges
- Résultat intermédiaire
- Enveloppe au pro rata
- Comparaison avec budget

## 5. Résultats pour l'année concernée

### 5.1. Résultats quantitatifs

#### 5.1.1. Accompagnement psychosocial, conseil et aide aux personnes

- 237 heures annuelles de brefs conseils et informations
- 14'314.- heures annuelles d'accompagnement psychosocial et de suivi spécialisé
- Suivi de 307 dossiers d'accompagnement psychosocial
- 50 admissions
- 49 sorties

#### 5.1.2. Prestations générales ayant pour objet de soutenir et promouvoir l'intégration des personnes en situation de consommation abusive, de dépendance aux substances psychoactives ou de comportement addictif

- 1619 heures de soutien et de promotion de l'intégration des personnes handicapées

#### 5.1.3. Accompagnement résidentiel

3789 journées facturées, dont la répartition est la suivante :

- Ressortissants jurassien 2351 journées (62%)
- Placements Pénaux jurassiens 201 journées (5%)
- Ressortissants extra-cantonaux 1237 journées (33%)

### 5.2. Résultats qualitatifs

- Introduction Norme Swiss GAAP RPC 21
- Certification ambulatoire et résidentielle QuaThéDA : 2012 – ISO 9001 : 2008
- Le taux de personnel formé supérieur à 50%
- Tableau de bord remis selon les conditions exigées